



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2026-07

OBJET : Finances locales- Demande de subvention dans le cadre de Fonds de l'Etat au titre de 2026 (DETR, DSIL ou Fonds Vert) – marché global de performance associant la réalisation de travaux, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes (Subvention-Demandes des Collectivités-Autres 7.513)

-oOo-

Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération 46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire au terme de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment le 26°, portant délégation de pouvoir de demander notamment à l'Etat l'attribution de subventions,

VU la lettre de la préfecture de Seine-et-Marne du 1^{er} décembre 2025 relatif à appel à projets fixant les modalités d'attribution de la Dotation d'investissement 2026,

CONSIDERANT que le projet de travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage est éligible à la DSIL ou au Fonds Vert,

CONSIDERANT que la commune d'Esbly souhaite s'engager dans un Marché Global à Performance Energétique pour la réalisation de travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public pour une durée de douze (12) ans,

CONSIDERANT que la commune d'Esbly sollicite le soutien de l'état pour l'attribution d'une subvention au titre d'un Fonds d'Etat (DETR, DSIL ou Fonds Vert).

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide financière auprès l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 – Priorité 1, au taux de 13% afin de participer au financement des travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public dans le cadre d'un Marché Global à Performance Energétique.

	MONTANT HT	MONTANT TTC
En tranche ferme (estimatif)	791 824,25 €	950 189,10 €
En tranche conditionnelle (T0 1 à 3)	61 125,48 €	73 350,57 €
Cout total estimé de l'opération	852 949,73 €	1 023 539,67 €

Les travaux sont prévus sur l'année 2026.

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires aux demandes, à la production de justificatifs et à l'obtention de l'attribution des aides et des versements.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 27 janvier 2026



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le : 29 JAN. 2026

de l'affichage le : 29 JAN. 2026

de la mise en ligne : 29 JAN. 2026

A Esbly, le 29 JAN. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77000) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : www.citoyens.telerecours.fr